

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil treize, le 31 octobre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Alain BERGER, Josette BESSE, Daniel BOUR, Guy BOURQUIN, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Marcel BRUNGARD, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, Hervé FRACHISSE, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean-Claude JACOB, Daniel KUNTZ, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Sylvie MANZONI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Daniel NICOLAS, Maurice NICOUD, Pierre OSER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, **membres titulaires et Gilbert REBER et Patrice SCHWARTZENTRUBER membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Roland DAMOTTE, Denis BANDELIER, Gérard FESSELET, Francis GERARD, Claude GIRARD, Evelyne MANTEY, Françoise PELCAT, Jean-Marc PELLETIER, Cédric PERRIN, Elghazi ZOUNDARI.

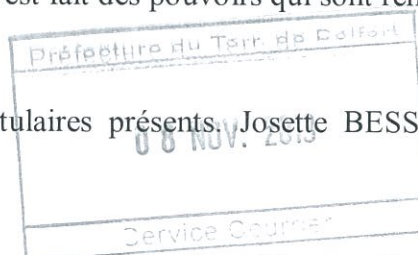
Avaient donné pouvoir : Messieurs Jean-Claude BOUROUH à Jean-Louis HOTTLET, Jacques BOUQUENEUR à Patrice DUMORTIER Roland DAMOTTE à Guy BOURQUIN Gérard FESSELET à Patrice SCHWARTZENTRUBER, Jean-Marc PELLETIER à Gilbert REBER, Cédric PERRIN à Bernard LIAIS.

Assistaient à la séance : Monsieur Bernard VIATTE.

| Date de convocation | Date d'affichage | Nombre de conseillers | |
|---------------------|------------------|-----------------------|----|
| 24 octobre 2013 | 24 octobre 2013 | En exercice | 42 |
| | | Présents | 32 |
| | | Votants | 36 |

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.



2013-07-29 – Budget annexe Gare-Emprunt 600 000€ programme de réhabilitation Gare de Delle

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu l'article 3 du code des marchés publics,

Les marchés financiers ne sont pas soumis aux obligations du code des marchés publics.

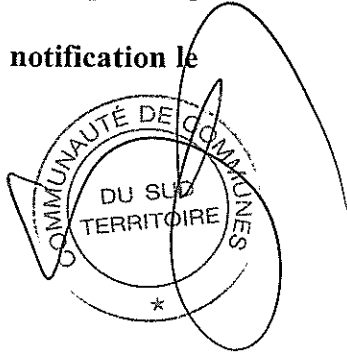

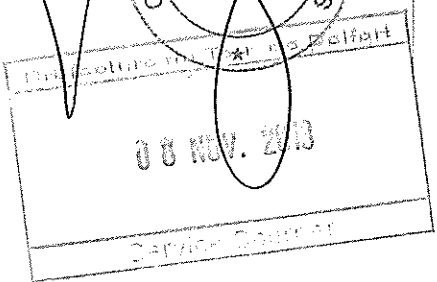
Une consultation écrite a été lancée dans le cadre de la réalisation d'un prêt à hauteur de 600 000 euros pour le financement des travaux de réhabilitation de la gare de Delle ,

Il apparaît que l'offre du Crédit Mutuel est la plus favorable.

Elle s'articule autour d'une proposition de prêt à taux révisable indexé sur « EURIBOR 3 mois » sur 20 ans.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de valider le choix de l'organisme attributaire de la ligne de financement: Le Crédit Mutuel Collectivités territoriales Centre Est Europe de Mulhouse ;**
- **de délibérer sur les conditions suivantes de l'offre de prêt :**
 - **pour un montant maximal de 600 000.00 € (six cent mille euros)**
 - **un taux variable Euribor à 3 mois (taux au 30/9/13 de 2.125 % l'an)**
 - **sur une durée de 20 ans ;**
 - **des remboursements trimestriels ;**
- **d'autoriser le Président à négocier, signer et engager la collectivité quant à la proposition ainsi que pour tous les éléments s'y rattachant ;**
- **d'autoriser le Président à ordonner les demandes de tirages selon les conditions en vigueur au moment des dits ordonnancements.**

| | |
|--|--|
| <p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le Et publication ou notification le</p> <p>Le Président,</p>  | <p>Le Président,</p>   |
|--|--|